



Grille de présentation du projet éducatif et pédagogique de l'internat de la réussite

Etablissement : Lycée du bâtiment Roger DESCHAUX à SASSENAGE

A - Caractéristiques générales ...	
1 - Taille et typologie de l'internat (locaux, accès, ouverture, etc.)	Bâtiment de cinq étages. L'internat est réparti sur quatre étages, deux dortoirs par étage. Une ouverture est faite entre 12h et 14h et à partir de 17h30.
2 - Caractéristiques générales des élèves accueillis (e)s	Public à profil « bac pro » essentiellement masculin, de 15 à 21 ans. L'internat accueille des internes d'autres établissements à profils divers.
3 - Répartition garçons – filles	Une centaine de garçons pour 5 filles.
4 - Ressources mises à disposition de l'internat	Chaque dortoir possède une salle d'étude de 12 places et une salle télé. Un dortoir possède une salle informatique avec accès internet (3 postes) financé par la Maison des lycéens. Une salle de musculation, de musique (préfabriqué), une salle de cinéma ainsi que 3 ruches gérées par un AED et des élèves internes. Une cafétéria est à disposition le soir pour le jeu. Le CDI n'est pas accessible en soirée
5 - Implication des personnels de l'établissement	Accueil des internes et de leur famille par le Proviseur accompagné des CPE en début d'année. Réunion de rentrée avec les internes, les CPE, les AED, l'infirmière, les agents d'entretien pour présenter le règlement de l'internat et des différentes activités.
6 - Partenariats extérieurs	Intervention de l'association de recherche contre la toxicomanie pour prévenir des conduites addictives. Des intervenants spécialisés animent des clubs et sont financés par la MDL.
7 - Mutualisation de l'internat avec d'autres établissements	Nous ne savons pas exhaustivement à ce jour, quels établissements sont accueillis dans notre internat. La gestion des moyens en AED est négociée entre chefs d'établissement au prorata des élèves accueillis. Le CPE en charge de l'internat forme et informe les nouveaux AED venant d'autres établissements. Une communication étroite est établie entre les CPE afin d'assurer un suivi rigoureux des élèves.
8 - Personnes clairement identifiées comme référents de l'internat	Une CPE assure le suivi et la continuité du service internat en étant présente 3 soirées sur 5 dans la semaine. L'infirmière, présente 3 nuits par semaine est une personne

	<p>référente également dans le suivi des internes. Certains AED sont impliqués dans la gestion des clubs et servent de personnes ressources dans l'aide aux devoirs</p>
<p>9 - Modalités d'évaluation de l'action pédagogique et éducative au sein de l'internat</p>	<p>Bilan avec les PP dans le suivi des internes. Analyse des bulletins trimestriels pour personnaliser l'accompagnement lors de l'étude journalière. Nombre de sorties culturelles et ludiques. Nombre d'internes qui participent à ces sorties et aux différents clubs. Nombre de journées événement à l'internat. Budget utilisé pour l'animation socio-culturelle de l'internat.</p>
<p>B - Fonctionnement...</p>	
<p>10 - Gestion du temps des élèves (indications particulières, entrées / sorties)</p>	<p>Heure d'étude journalière de 19h30 à 20h30. Temps de socialisation post-étude à la cafétéria et dans les différents clubs qui permet de développer le sentiment d'appartenance et l'ouverture culturelle des internes. Possibilité de participer à des activités hors internat avec un retour à 21h30 pour le second service du self. Cela permet le développement de l'autonomie et de la responsabilité.</p>
<p>11 - Droits et devoirs de l'élève interne (règles spécifiques, démarches contractuelles, contraintes et possibles, etc.)</p>	<p>Les droits et devoirs des internes ne sont pas différents des externes. La ponctualité est exigée et indissociable du statut de l'élève externe. L'heure d'étude obligatoire du soir est également un temps d'étude supplémentaire par rapport aux externes</p>
<p>12 - Prise en compte de la santé des élèves</p>	<p>Cellule de veille avec un travail d'équipe entre les CPE, les AED, l'infirmière. Disponibilité des CPE et de l'infirmière lors des temps de vie à l'internat.</p>
<p>13 - Dispositifs particuliers d'accompagnement scolaire des élèves (tutorat, soutien, aide au travail personnel, etc.)</p>	<p>L'heure d'étude obligatoire est animée par des AED investis qui interviennent dans l'accompagnement scolaire et l'aide aux devoirs. Ils assurent le suivi des résultats des élèves à chaque fin de trimestre à l'aide des bulletins trimestriels.</p>
<p>14 - Modes d'accès aux nouvelles technologies et au numérique</p>	<p>Accès à une salle informatique lors de l'étude. Gestion de cette salle par les internes du club informatique Charte informatique signée par tous les élèves à la rentrée</p>
<p>15 - Programme d'actions dans le champ culturel</p>	<p>Des clubs culturels sont mis en place chaque année afin de proposer une ouverture la plus large possible (photo, danse, cinéma, arts plastiques, musique...) Des sorties culturelles sont organisées tout au long de l'année (théâtre, cinéma, danse, soirées à thème...) Venues de divers intervenants œuvrant à l'ouverture culturelle de nos internes (connaissance d'autres cultures, ouverture de l'établissement sur l'international, ...)</p>
<p>16 - Programme d'actions dans le champ sportif</p>	<p>Séances de renforcement musculaire organisées par les professeurs d'EPS après les cours. Interventions d'un professionnel (préparateur sportif) en soirée</p>
<p>17 - Programme d'actions dans le champ de l'éducation à la santé, à la citoyenneté et à la solidarité</p>	<p>Dans le cadre du CESC des interventions ont lieu auprès des internes par des spécialistes des addictions sous forme de réunions informelles. Des délégués d'internat sont élus en début d'année et réunis régulièrement par les CPE afin d'établir un dialogue constructif et citoyen avec les internes. L'un d'eux est élu au</p>

	conseil d'administration du lycée et peut ainsi être le relai de la parole des internes
18 - Evénements spécifiques liés à l'internat ou aux élèves internes	Deux fêtes d'internat sont organisées pendant l'année. C'est l'occasion, pour les internes de se retrouver et d'échanger dans un cadre festif (organisation de concours inter dortoirs, représentations des activités des clubs)
C - Place de l'élève et de sa famille...	
19 - Participation des élèves à la vie collective	Elections de délégués d'internat qui sont associés aux instances représentatives de l'établissement CVL, bureau des délégués de classe, MDL.
20 - Partenariat avec les familles (information, communication, rencontre)	Les familles habitant relativement loin de l'internat, il est difficile d'organiser des rencontres. Elles sont néanmoins régulièrement informées sur l'animation socio-éducative à l'attention des internes. De plus, elles sont contactées au moindre évènement concernant leur enfant.
21 - Dispositifs d'accompagnement et de suivi dans la vie quotidienne	Gestion des absences des internes en étroite collaboration avec les parents. Les CPE et AED veillent au bon respect du règlement intérieur dans un souci de bienveillance et de respect des personnes.
22 - Possibilités / dispositifs d'aide à la prise en charge financière des frais d'internat	Le fonds social aide les élèves internes dont les familles sont en difficulté
23 - Autres indications utiles...	L'internat est organisé de manière à ce que le jeune s'épanouisse et grandisse dans un objectif d'autonomisation et de responsabilité individuelle et collective